



## **Mémoire prébudgétaire 2018**

**présenté par la Saskatchewan Mining Association**

**Le mardi 3 octobre 2018**

Monsieur le Président, membres du Comité, Madame la Greffière, Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Pam Schwann et je suis la présidente de la Saskatchewan Mining Association (SMA). La SMA est le porte-parole du secteur de la prospection et de l'exploitation minière et elle représente plus de 40 membres. Elle a pour mission de promouvoir une industrie minière sûre, durable et en mesure de soutenir la concurrence mondiale en Saskatchewan au profit de tous les résidents de la province. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui.

Les réussites économiques de la Saskatchewan et du Canada se fondent depuis des générations sur une industrie minière productive et compétitive. Cette industrie peut faire avancer les engagements prioritaires du Canada, notamment la réconciliation avec les peuples autochtones, le renforcement de la classe moyenne et le développement d'une économie à faibles émissions de carbone tout en générant des recettes pour le gouvernement à investir dans le développement social et dans les infrastructures à l'échelle du pays, avec l'appui très solide du public, comme le démontrent constamment les sondages provinciaux et nationaux.

Nous croyons que l'industrie minière peut faire progresser les engagements prioritaires du gouvernement si les cinq recommandations suivantes sont mises en œuvre.

### **Mesures budgétaires fédérales de 2018-2019 visant à favoriser l'investissement dans le secteur minier :**

- 1. Améliorer le cadre de réglementation pour permettre l'exploitation durable des ressources, en particulier concernant les évaluations environnementales continues et la législation sur les espèces en péril.**
- 2. Investir dans les capacités socio-économiques des communautés autochtones.**
- 3. Stimuler l'investissement au moyen d'outils fiscaux.**
- 4. Accroître la compétitivité de la Saskatchewan et du Canada en matière de commerce et d'investissement.**
- 5. Promouvoir le rôle de l'industrie canadienne de l'énergie propre dans une économie à faibles émissions de carbone.**

## **Contributions de l'industrie**

Au Canada et sur l'échiquier mondial, la Saskatchewan est un chef de file du secteur minier qui fournit énergie propre et sécurité alimentaire dans le monde entier. La Saskatchewan occupe une position unique sur la scène canadienne des minéraux, car elle est la seule province à produire de la potasse et de l'uranium au Canada et qu'elle est au premier rang de la production de ces deux produits à l'échelle internationale. Les mines exploitées en Saskatchewan fournissent plus de 30 % de la potasse consommée par année dans le monde entier, les deux mines d'uranium à plus haute teneur et les plus grandes mines d'uranium au monde représentant plus de 22 % de la production mondiale annuelle d'uranium. Nos membres produisent également du charbon, qui fournit l'électricité de base à la Saskatchewan, de l'or, du zinc, du cuivre, du sel, de l'argile et peut-être même dans l'avenir des diamants.

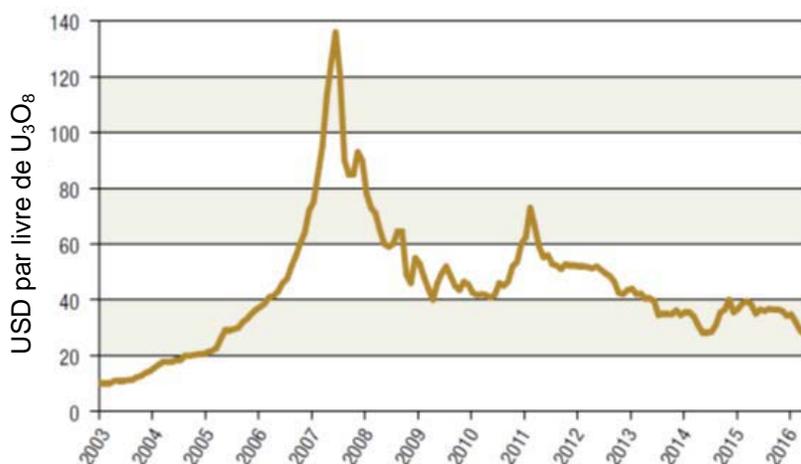
L'industrie minière de la Saskatchewan, y compris son secteur de la chaîne d'approvisionnement, contribue à hauteur d'environ 10 % du PIB de la Saskatchewan chaque année et emploie directement et indirectement plus de 30 500 personnes.

Toutes proportions gardées, l'exploitation minière est le plus important employeur du secteur privé des peuples autochtones en Saskatchewan, et ce, depuis plus de deux décennies. Dans le Nord de la Saskatchewan, les activités minières fournissent des emplois très recherchés, de grande qualité et bien rémunérés aux peuples autochtones, qui représentent environ 48 % de la main-d'œuvre (environ 1 400 personnes et 102 millions de dollars par année pour les salaires directs de la mine). De plus, en 2016, les fournisseurs autochtones des mines du Nord ont fourni des biens et des services d'une valeur totale de 316 millions de dollars. Depuis 1991, les opérations minières dans le Nord ont versé 7,1 milliards de dollars aux employés et aux fournisseurs de biens et de services du Nord.

### **A. Tendances et perspectives économiques : Le prix des produits de base – Le défi des coûts d'exploitation**

La croissance économique mondiale devrait passer de 3,1 % en 2016 à 3,5 % en 2017 et à 3,6 % en 2018. Malgré les projections de croissance indiquant des besoins accrus en matière d'énergie et de sécurité alimentaire pour la population mondiale, les prix de la potasse et de l'uranium continuent d'être menacés, celui de la potasse oscillant autour de 220 dollars américains la tonne pour l'année écoulée, alors qu'il avait atteint un sommet de 880 dollars américains la tonne en 2008 et celui de l'uranium demeurant inférieur à 25 dollars américains la livre depuis deux ans contre 138 dollars américains la livre en 2007. Pour l'avenir, les données fondamentales concernant la potasse et l'uranium sont positives, car la demande de ces produits devrait augmenter à mesure que la classe moyenne continue d'émerger dans les pays les plus peuplés et que l'avenir de la planète moins polluée par le carbone se dessine. Le défi consiste à assurer la viabilité de ces opérations pendant ces périodes prolongées de faiblesse des prix des produits de base. Les entreprises ont réagi et réduit les coûts d'exploitation qu'elles peuvent contrôler. Elles ont dû prendre des décisions très difficiles, par exemple, interrompre les activités ou ne pas procéder à l'expansion planifiée des immobilisations, d'où perte d'emploi et moins d'achats de biens et de services. Il n'y a plus de « gras à couper ». Chaque augmentation de coût compte, qu'il s'agisse d'une augmentation des redevances sur le carbone, d'un allongement des délais réglementaires ou des coûts d'électricité. Tous ces facteurs entraînent une augmentation des coûts d'exploitation qui sont indépendants de la volonté de l'exploitant d'une mine et qui ne peuvent être transférés au client. Autrement dit, il y aura bientôt des décisions beaucoup plus difficiles à prendre au sujet des moyens de subsistance des gens et des collectivités.

### Prix au comptant\*



Prix de la potasse  
218,00 USD  
30 juin 2017



## MESURE BUDGÉTAIRE 1

- Améliorer le cadre de réglementation pour permettre l'exploitation durable des ressources minérales

### *Examen fédéral en cours sur les évaluations environnementales*

Le gouvernement fédéral examine actuellement les lois fédérales ayant une incidence notoire sur l'avenir de l'industrie minière du Canada, et plus particulièrement la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE 2012). Étant donné l'importance du régime de réglementation pour la compétitivité de l'industrie minière et la capacité du Canada de rivaliser pour obtenir de nouveaux investissements miniers, il est essentiel que les examens de la LCEE 2012, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection de la navigation* entraînent la création d'un processus réglementaire efficace, rapide et coordonné, de l'étape de la pré-évaluation environnementale à celle de la délivrance du permis, grâce à une consultation constructive. En outre, la participation croissante des organismes de

réglementation fédérale à la mise en valeur des ressources minérales contribue à l'incertitude des exploitants et des investisseurs.

### ***Loi sur les espèces en péril (LEP)***

Les promoteurs de l'exploration et de l'exploitation minière se heurtent à des obstacles liés à la LEP pendant le processus d'évaluation environnementale. Plus précisément, l'application restreinte de la LCEE 2012 est telle que les projets miniers sont tenus responsables des effets cumulatifs sur les espèces et l'habitat causés par des perturbations naturelles sur une période de 40 ans (incendie) ou par des activités non minières qui ne sont pas assujetties à la LCEE 2012 (exploitation forestière en Colombie-Britannique).

La LEP exige également que les projets faisant l'objet d'une évaluation fédérale se conforment à toutes les stratégies de rétablissement des espèces pertinentes; cependant, en l'absence de mécanismes de conformité et d'octroi de permis à long terme, il est impossible de savoir avec certitude comment un promoteur peut faire la preuve qu'il se conforme. Il en résulte de l'incertitude et des retards (certains indéfinis) dans l'examen environnemental, ce qui éloigne les investissements. De plus, pour certaines espèces inscrites, les stratégies de rétablissement sont contradictoires, ce qui peut entraîner des situations potentiellement ingérables. Nous en avons déjà eu un exemple avec le caribou des bois et le moucheur à côtés olive.

### ***RECOMMANDATION : Pour renforcer davantage la confiance du public et des investisseurs dans le cadre réglementaire, le gouvernement établit ainsi un processus efficient, efficace, opportun et prévisible :***

- *Veiller à ce que les organismes de réglementation et les ministères concernés aient la capacité requise pour s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités.*
- *Voir à ce que le climat d'investissement au Canada ne soit pas miné par des conflits de compétences inutiles entre les provinces et territoires et des processus d'évaluation peu pratiques.*
- *Renforcer la participation des Autochtones aux évaluations fédérales conformément au cadre constitutionnel et juridique du Canada et leur rôle à cet égard.*
- *Élaborer et mettre en œuvre rapidement des approches de protection et de rétablissement des espèces qui sont cohérentes et complémentaires dans l'ensemble des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et qui prévoient la prise en compte de toutes les espèces plutôt qu'une à la fois.*

## **MESURE BUDGÉTAIRE 2**

### **Investir dans les capacités socio-économiques des communautés autochtones**

L'exploitation minière est l'un des rares secteurs qui crée des emplois, favorise la croissance économique et renforce les capacités des communautés autochtones. C'est particulièrement vrai en Saskatchewan pour les raisons suivantes :

- L'industrie minière entretient des relations constructives avec les communautés autochtones depuis des décennies, fondées sur le perfectionnement de la main-d'œuvre, le développement des entreprises, l'engagement communautaire, la gestion de l'environnement et l'investissement communautaire.
- L'exploitation minière permet la création de richesses, le développement économique et l'amélioration des résultats scolaires dans les collectivités où les taux de pauvreté sont systématiquement élevés.
- En 2016, 48 % (1 364) de tous les travailleurs des mines du Nord de la Saskatchewan (2 866) étaient des membres de la Première nation ou des Métis; cela représente une masse salariale annuelle

d'environ 102 millions de dollars – cela signifie également que, dans une vaste région géographique, mais peu peuplée (37 000 habitants), environ un emploi sur cinq dans le Nord de la Saskatchewan est directement lié à l'exploitation minière.

- En 2016, les biens et services achetés auprès d'entreprises autochtones, de sociétés nordiques ou de coentreprises ont totalisé 316 millions de dollars (43 % de l'ensemble des achats).
- Les entreprises minières dans le Sud de la Saskatchewan se sont efforcées d'engager des employés et des fournisseurs autochtones et de renforcer les capacités éducatives et économiques des communautés dans le cadre d'initiatives comme la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones de l'entreprise PotashCorp.
- De plus, les communautés autochtones participent activement à la gestion de l'environnement tout au long du cycle de vie de la mine. Dans le Nord de la Saskatchewan, elles le font au moyen de véhicules de surveillance comme l'ABA/ABC, les conventions de bail de surface, le Northern Environmental Quality Committee et le Programme de surveillance régionale de l'est de l'Athabasca.

Il serait très apprécié de permettre d'étendre l'exploitation minière dans les communautés du Nord de la Saskatchewan (au Nord du 56<sup>e</sup> parallèle) en mettant en place l'infrastructure nécessaire (p. ex. l'Initiative des corridors de commerce et de transport et le Plan Investir au Canada). Il serait tout indiqué, comme première étape, d'obtenir des fonds de la Banque d'infrastructure du Canada (BIC) à cette fin.

***RECOMMANDATION : Étant donné que les exploitations minières en Saskatchewan offrent de réelles possibilités de carrière et de développement économique aux communautés autochtones, il est recommandé que le budget de 2017-2018 prévois ces investissements :***

- *Bonifier les investissements sociaux de base (santé, logement, eau, éducation) qui contribuent à améliorer les résultats pour les peuples autochtones.*
- *Augmenter les fonds consacrés à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat pour aider les Autochtones à saisir les possibilités générées par l'industrie.*
- *Affecter des fonds réservés de la Banque d'infrastructure du Canada pour faciliter la mise en place de l'infrastructure dans le Nord (au Nord du 56<sup>e</sup> parallèle).*

### **MESURE BUDGÉTAIRE 3**

- **Inciter les investisseurs à investir au moyen d'outils fiscaux – Conserver et bonifier le crédit d'impôt pour l'exploration minérale et investir dans les technologies propres.**

Le maintien des activités d'exploration de petite taille au Canada est un élément essentiel de toute stratégie visant à maintenir et à accroître la production minérale dans ce pays. Au cours de la dernière décennie, 70 % de toutes les découvertes au Canada ont été faites par des petites sociétés minières, ce qui souligne l'importance de ce secteur pour l'industrie minière canadienne. Toutefois, les données de Ressources naturelles Canada laissent entendre que les dépenses des petites exploitations canadiennes passeront probablement sous la barre des 500 millions de dollars en [2016] – un recul de 91 % ou 4,2 milliards de dollars par rapport à 2007. En Saskatchewan, le financement accréditif a directement mené à la mise en valeur de mines et de découvertes, ce qui a donné lieu à des investissements supplémentaires tout en créant des emplois et des occasions d'affaires dans un environnement fortement réglementé.

Pour adapter les installations existantes afin qu'elles soient plus écoénergétiques, il faudra beaucoup de capital. Des outils fiscaux pour contribuer aux facteurs économiques des projets, comme les crédits d'impôt à l'investissement et l'amortissement accéléré des investissements « propres », inciteraient le secteur minier à adopter plus rapidement des technologies propres.

## **RECOMMANDATION**

*Pour catalyser l'exploration minérale primaire au Canada, le budget de 2017-2018 maintient le crédit d'impôt pour ce type d'activité pendant une période de trois ans et envisage de l'augmenter de 15 à 30 %. De plus, les outils fiscaux prévus dans le budget de 2017-2018 pourraient servir à encourager l'adoption de technologies propres par le secteur minier.*

## **MESURE BUDGÉTAIRE 4**

### **• Accroître la compétitivité du Canada en matière de commerce et d'investissement**

Les prix des produits minéraux sont établis par le marché mondial et, à ce titre, les producteurs sont des preneurs de prix. L'augmentation des coûts d'exploitation, qu'il s'agisse des coûts de l'électricité, de la taxe sur le carbone ou des délais réglementaires, a pour effet de faire progresser les coûts d'exploitation qui échappent au contrôle d'une mine. Pour que les exploitations minières canadiennes, qui ont des normes environnementales et de sécurité parmi les plus élevées au monde, puissent concurrencer celles des autres pays dont les cadres fiscaux et réglementaires sont moins stricts, le Canada doit se positionner de façon à continuer d'offrir un environnement d'investissement concurrentiel pour attirer les investissements miniers mondiaux.

Dans la région enclavée de la Saskatchewan, pour acheminer les produits minéraux en vrac vers les marchés mondiaux, il faut un réseau ferroviaire efficace et fiable. Les producteurs de potasse de la Saskatchewan sont les principaux clients du service ferroviaire et il a été difficile, au cours des dernières années, d'offrir la capacité ferroviaire et un service en temps opportun, car les récoltes ont été abondantes et que le train a été davantage utilisé pour transporter les produits pétroliers.

La *Loi sur la modernisation des transports*, qui a dernièrement été déposée et qui prévoit la divulgation de plus de données ferroviaires et les investissements connexes dans le budget de 2017, est considérée comme une mesure positive, bien qu'elle ne traite pas du renforcement de l'obligation des transporteurs publics (y compris ceux qui font le transport de matières de catégorie 7) de combler la lacune existante qui permet aux chemins de fer d'imposer des conditions déraisonnables aux expéditeurs pour le transport de leurs marchandises. Il est essentiel de veiller à ce que le projet de loi C-49 permette un accès solide, opportun et public à l'information pour élaborer une politique des transports fondée sur des données probantes.

Les accords commerciaux, en particulier ceux conclus avec les économies émergentes où les relations de gouvernement à gouvernement facilitent le processus, offrent la possibilité de développer de nouveaux marchés et d'élargir les marchés existants pour les produits des ressources minérales de la Saskatchewan. En 2016, la Saskatchewan a expédié près de la moitié de ses marchandises totales aux États-Unis (environ 12,5 milliards de dollars). Deux produits minéraux (la potasse et l'uranium) figuraient parmi les cinq principaux produits et ressources exportés aux États-Unis. L'incertitude associée à l'avènement de l'ALENA 2.0 a fait ressortir la nécessité de diversifier l'accès aux marchés pour les principales exportations dont les produits minéraux.

## **RECOMMANDATION**

- *Le budget de 2017-2018 reconnaît que les secteurs énergivores soumis aux lois du commerce, celui de l'exploitation minière, par exemple, exigent des traitements fiscaux favorables pour faire en sorte que les règles du jeu soient relativement les mêmes que celles auxquelles sont assujettis leurs concurrents.*

- *Le budget de 2017-2018 prévoit des mesures pour veiller à ce que les compagnies ferroviaires soient tenues de régler de façon transparente les problèmes du service et de la capacité ferroviaires afin que les ressources minérales de la Saskatchewan et les marchandises de catégorie 7 puissent être transportées de manière fiable et abordable jusqu'au marché, ce qui assurera la réputation de la Saskatchewan en tant que partenaire commercial fiable.*
- *Le budget de 2017-2018 continue d'appuyer la diversification des partenaires commerciaux du Canada grâce à l'élaboration d'un accord commercial.*

## MESURE BUDGÉTAIRE 5

- **Promouvoir le rôle de l'énergie propre canadienne (énergie nucléaire produite à base d'uranium, et captage et séquestration du carbone (CSC)) dans une économie à faibles émissions de carbone et proposer des incitatifs financiers pour investir dans les technologies propres**

L'industrie minière de la Saskatchewan peut contribuer de façon importante à la priorité du gouvernement de s'attaquer aux changements climatiques en produisant de l'énergie propre grâce à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire produite à base d'uranium de la Saskatchewan et du captage et de la séquestration du carbone (CSC).

**La production d'énergie nucléaire fournit 11 % de l'électricité mondiale.** Avec ses mines d'uranium à plus forte teneur dans le monde, la Saskatchewan jouit d'un avantage naturel en contribuant à la production d'énergie nucléaire. Les mines McArthur River et Cigar Lake fournissent 22 % de l'uranium dans le monde pour alimenter une énergie propre et réduire les émissions mondiales de GES. Le traitement à valeur ajoutée de l'uranium de la Saskatchewan se fait à Port Hope et à Blind River, en Ontario, d'où des emplois et une activité économique de grande qualité. L'uranium de la Saskatchewan aide également l'Ontario à respecter son plan d'énergie propre, car une maison sur deux en Ontario est alimentée par l'énergie nucléaire.

**Capture et séquestration du carbone (CSC). Le charbon fournit 40 % de l'électricité mondiale et continuera d'être une source principale d'électricité dans le monde pendant des décennies.**

Le charbon continue d'être une source principale des économies émergentes dans le monde. La technologie CSC qui réduit les émissions de GES des centrales au charbon est justifiée. En Saskatchewan, un million de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été capturées à partir du barrage frontalier CCS au cours de la dernière année, ce qui équivaut à retirer 240 000 voitures des routes de la Saskatchewan, une province d'un peu plus d'un million de personnes.

**RECOMMANDATION :** *Pour faciliter la transition vers une économie à faible intensité de carbone et partout dans le monde, le budget fédéral de 2017-2018 encourage et investit dans l'utilisation de l'énergie nucléaire et des technologies de captage et de séquestration du carbone qui peuvent être utilisées au Canada et exportées à l'échelle mondiale pour atténuer les changements climatiques mondiaux.*

## CONCLUSION

L'industrie minière est un pilier de l'économie actuelle de la Saskatchewan et du Canada et elle a le potentiel de continuer à contribuer à la qualité de vie des collectivités canadiennes et de la Saskatchewan pendant des générations. Le budget fédéral de 2017-2018 donne l'occasion de signaler que les investissements suivants dans l'exploitation minière durable seraient appréciés.

- 1. Améliorer le cadre de réglementation pour permettre le développement durable des ressources minérales**
- 2. Investir dans les capacités socio-économiques des communautés autochtones**
- 3. Stimuler l'investissement au moyen d'outils fiscaux – Conserver et bonifier le crédit d'impôt à l'exploration minérale et investir dans les technologies propres**
- 4. Accroître la compétitivité de la Saskatchewan et du Canada en matière de commerce et d'investissement**
- 5. Promouvoir le rôle de l'énergie propre canadienne (énergie nucléaire produite à base d'uranium et captage et séquestration du carbone (CSC)) dans une économie à faibles émissions de carbone et des incitatifs financiers pour investir dans les technologies propres**

Je vous remercie de me donner l'occasion d'exposer le point de vue de l'industrie minière de la Saskatchewan pendant que le Comité prépare le budget de 2017-2018.

